

LA PAROLE EST À NOUS

En publiant *Ici les habitants*, nous voulons que le maximum d'habitants puisse être tenu au courant de ce qu'il se passe au sein de la com com Creuse Grand Sud. Vous pouvez demander à le recevoir par mail, le trouver sur facebook, l'imprimer et le diffuser autour de vous.

Photocopiez-le, déposez-le chez les commerçants, distribuez-le à vos voisins.

Trou bouché, et après ?

Je vais vous parler d'un citoyen qui a du mal à boucler ses fins de mois. Au 28 février dernier il avait 4.000 euros de découvert non autorisé. Miracle, courant mars, un oncle d'Amérique lui a versé 4.000 euros. Il a bouché son trou. Effectivement à fin mars son compte sera à zéro ; plus de découvert ; le trou sera bouché.

Passons au 1^{er} avril, le lendemain. Avec quoi va-t-il payer son loyer ? Il y a zéro euro sur son compte. Avec quel argent va-t-il remplir son frigo ? Payer son abonnement téléphonique ? etc. Il est virtuellement en faillite !

La Com Com, si les comptes de 2016 sont précis et justes (ce qui est différent de sincère), a 4 millions de trou. On va vendre le foyer pour 4 millions. Le trou sera bouché un jour. Il restera le fait qu'on ne pourra pas payer les factures courantes. On sera en faillite ! Voilà la vérité que les élus ne veulent pas voir. Le débat d'orientation budgétaire est une fuite en avant. L'éventuel prêt de l'Etat ne permettra que de gagner quelques mois. Et dans un an ? Le foyer sera vendu. On ne touchera plus les 400 000 euros de loyer. S'y ajoutera le déficit probable de la piscine (en moyenne en France il fait 10 % de l'investissement) entre 500 000 euros et 1 million. Il faut donc retrouver entre 1 et 1,5 million d'économies supplémentaires.

Des esprits malins disent : ce n'est pas 400 000 euros qu'on perdra, mais 200 000 euros, compte tenu de l'échéance des emprunts sur le foyer. C'est vrai, mais à une condition qu'on rembourse les 2,1 millions d'emprunt qui pèsent encore sur le foyer. Il ne restera de la vente qu'un peu moins de 2 millions. À peine de quoi rembourser l'avance à court terme...



Mardi 4 avril 2017

Des habitants parlent aux habitants

Communauté de communes Creuse Grand Sud

n°33

IL FAUT PEUT-ÊTRE COMMENCER À PARLER DE SOLIDARITE TERRITORIALE

L'intercommunalité de projet, les com com, les com d'agglomération, les métropoles ont été « inventées » il y a un peu plus de 20 ans comme des outils pour mutualiser les coûts et réduire la concurrence entre collectivités d'un même territoire.

Des outils au service d'un projet

Dans quelle direction veut-on développer le territoire ? Dans quel territoire veut-on vivre dans 15 ou 20 ans ? Qu'est ce qu'on veut conserver à tout prix, qu'est ce qui manque, etc. ? Ce travail, quand il est réalisé par tous les élus, et puis les forces vives, et puis aussi les utilisateurs, devient le projet de tous. On le connaît, on y a travaillé, c'est donc Notre projet. Quand il s'agira de s'atteler aux chiffres, trouver les ressources pour le financer, on trouvera dans les impôts, les dotations, les efforts des communes. L'intégration fiscale se mettra en place d'autant plus sereinement que la place de chacun sera déterminée et reconnue.

Si on imagine que chaque commune instaure un péage sur ses routes et taxe les visiteurs à chaque passage... on arrive vite aux limites de l'individualisme !

Ce travail là n'a pas été fait en amont de la fusion à Creuse Grand Sud. Les difficultés financières sont arrivées très rapidement et aujourd'hui les rumeurs sur les dettes des uns (« le plateau avait 2 M€ de dettes ») ou sur les irrégularités des autres (« Aubusson a transféré ses dettes et fait payé ses factures à la comcom ») brouillent la situation et ne permettent pas de prendre le recul

nécessaire pour élaborer des solutions raisonnables collectivement.

Les enquêtes en cours mettront en lumière les dysfonctionnements, il suffit sans doute d'un peu de patience.

Des outils de mutualisation des coûts

Il est tentant, quand la maison brûle, de se replier sur soi-même. Le discours entendu porte alors sur l'inutilité des services intercommunaux : qui de la jeunesse, qui encore

des routes..., et bien sûr sur leurs coûts exorbitants qui ruinent les petites communes. Surtout celles qui voient leur attribution de compensation devenir négative ! Si on s'en tient au calcul comptable, on comprend bien que le

coût d'accès à l'ensemble des services de la com com est le même par tête d'habitant, il est donc bien mutualisé. Après, la situation des communes étant différente (certaines ont des entreprises, pas d'autres), la compensation sera mathématiquement positive ou négative. Il n'en demeure pas moins que les habitants des « communes à AC négative » profitent de tous les services, parce qu'ils existent sur d'autres communes, ou

bien que la com com les a mis en place sur un des pôles de centralité. Si on imagine que chaque commune instaure un péage sur ses routes et taxe les visiteurs à chaque passage... on arrive vite aux limites de l'individualisme !

À une époque révolue où l'argent était plus abondant, les communes riveraines des bourgs centre ont profité gratuitement de l'attractivité et des services, en profitant même pour augmenter leur population en devenant communes dortoirs. Les intercommunalités ont permis de répartir un peu mieux ces charges de centralité. Mais aussi et surtout de construire ensemble des projets de développement où chacun peut trouver sa place.

Les communes de Creuse Grand Sud peuvent-elles encore se faire confiance ? Sont-elles capables de croire en leurs atouts et d'oublier un temps leurs défauts ? Vont-elles enfin prendre le chemin de la solidarité territoriale ?

Les tribulations de la compensation (suite)

Imaginons une petite commune calme et tranquille. Tellement calme et tranquille qu'elle ne génère quasiment pas de taxe professionnelle : pas d'entreprises, peu d'activité économique, tout est calme et tranquille. Un beau matin, elle devient membre d'une communauté de communes, qui perçoit désormais la taxe professionnelle à la place des communes ; et qui la leur reverse sous forme d'attribution de compensation. Dans sa grande générosité, cette communauté de communes, qui se dit grande et méridionale, oublie de déduire de cette attribution de compensation les coûts des services qu'elle rend désormais à la place des communes.

Notre petite commune, calme et tranquille, se met à recevoir une attribution de compensation. Pas énorme, c'est sûr, mais c'est toujours ça. Et avec en plus les services rendus par la com com, c'est un peu Noël toute l'année. Mais un jour, la communauté de communes, grande et méridionale, se réveille avec la gueule de bois, les poches vides et une horde de créanciers hurlant à la porte. Il faut rétablir la situation au plus vite. Et pour commencer, estimer les coûts des services rendus et les répercuter aux communes. **Notre commune**, calme et tranquille, ne va donc plus avoir d'attribution de compensation. Pire, elle pourrait même devoir payer la com com pour les services rendus... Les prochaines réunions de conseil municipal risquent de ne pas être calmes et tranquilles...

.....
● **Prochain conseil communautaire :**
● **Jeudi 13 avril**
● **Heure, lieu et ordre du jour à venir.**
.....

« Monsieur Léger veut piller les petites communes rurales pour réduire le déficit abyssal créé par Michel Moine »



Gérard Chabert, maire de Saint-Maixant, n'y va pas de main morte pour défendre les finances des petites communes face aux vellétés de la com com de remettre en cause les modalités actuelles du reversement de l'attribution

de compensation. Dans une lettre au président de la com com, qu'il a lue lors du dernier conseil communautaire, le 16 mars dernier, il ne se montre guère disposé à être solidaire de la com com...

« L'étiologie de la faillite de la Communauté de Communes, sa cause première, est la faillite déguisée de la commune d'Aubusson.

Cette faillite a été déguisée par 3 moyens :

1 / transfert abusif de charges de cette commune vers la communauté de communes,

2/ en affublant de la qualification « d'intérêt communautaire » les dépenses aubussonnaises, comme le camping, le boulodrome et l'acquisition suspecte de la friche Sallandrouze,

3/ en payant tout simplement les factures d'Aubusson par la comptabilité de la communauté de communes. C'est le cas du concert de Patrick Sébastien ou du loyer exorbitant à 1 890 € par mois, du cagibi qui sert de siège à la communauté de communes.

Ayant fait ce diagnostic, il faut être logique, la cause c'est Aubusson, c'est Aubusson qui doit payer. Vous avez dit vous même Monsieur le Président, en faisant avorter la commission sur les charges transférées, que si on revenait sur ces transferts, Aubusson serait en faillite. Ne soyez pas velléitaire, allez jusqu'au bout !

(...)

« Monsieur le Président, ne rentrez pas dans les bottes de votre prédécesseur, les petites communes ne seront pas des pigeons. Ça n'est pas à elles, qui ne bénéficient que de miettes, à payer les folies de votre prédécesseur.

Depuis plusieurs réunions, je vous incite en vain jusqu'à ce jour, à mettre en place une rigueur intrinsèque à la communauté de communes pour parvenir à l'objectif d'économie à 1 000 000 d'euros que j'approuve. Il suffit de réduire de 11 % chacun des postes du compte administratif de fonctionnement pendant 5 ans, dans l'attente du remboursement des dettes d'Aubusson ou de la vente des bijoux de famille. On obtiendrait ainsi un budget de fonctionnement de 8 000 000 € dans lequel on pourrait prendre des arbitrages.

Enfin, vous vous répandez dans les médias en assurant qu'on ne touchera pas à la compétence non obligatoire Enfance-Jeunesse ! Le sujet est délicat ! (...) Pour autant, il faut se poser la question : La Communauté de Communes peut elle, seule, financer ce besoin?

(...)

En conclusion, Mr le Président, chers collègues : Laissons à nos petites communes les petits sous qui leur permettent encore d'exister et mettons la Communauté de communes au régime sec pour économiser réellement le million d'euro nécessaire. »